



Créer

et entretenir une mare

Créer une mare ? Oui, mais dans les règles !

LA CRÉATION DE TOUT PLAN D'EAU, doit faire l'objet d'une demande en mairie, afin de vérifier la compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme.

Pour des plans d'eau de surface > 1000 m², cela nécessite également une déclaration auprès des services de la police de l'eau (pour plus d'information, consultez la plaquette « Les mares et la réglementation pour faire simple »).

Les mares sont des étendues d'eau stagnante, de tailles variables, de faible profondeur et s'asséchant parfois pendant une partie de l'année. Leur histoire est liée à celle de l'homme : elles ont pour la plupart été créées et se combleraient naturellement sans entretien régulier. Elles sont toutefois des lieux de vie pour de nombreuses espèces d'animaux et de végétaux, dont certaines sont parfois très rares...

Les mares peuvent ainsi abriter de véritables trésors de la nature !

À la ville comme à la campagne et jusque dans nos jardins, elles sont partout. Dans ce dernier cas, il s'agit généralement de bassins d'agrément, pour lesquels la frontière entre « réservoir de vie » et « désert écologique » est relativement mince. Il existe quelques précautions simples à prendre lors de la création ou de l'entretien. C'est donc pour joindre l'utile à l'agréable que le Groupe Mares Hauts-de-France vous propose de découvrir ce guide, afin d'allier plaisir des yeux et préservation de la nature !



Avant de creuser

1 Bien choisir l'emplacement

Le choix de l'implantation est crucial pour votre mare, deux grands principes sont à retenir :

- **Un bon ensoleillement** est favorable à une vie aquatique diversifiée et équilibrée.
- **Éviter d'implanter une mare sous un arbre**, les feuilles dégradent la qualité de l'eau en se décomposant.

2 S'assurer de l'étanchéité

Lorsque le sol ne permet pas naturellement de retenir l'eau, plusieurs techniques permettent d'y remédier :

- **Tapisser le fond d'une couche imperméable** (argile, bentonite...).
- **Ajouter une bâche adaptée** à la vie aquatique. Les bassins plastiques préformés offriront des résultats moins satisfaisants.

3 Créer un milieu accueillant

Quelques précautions simples permettront de favoriser la vie dans votre mare

Préférez des contours sinueux

à des formes trop rectilignes, pour augmenter la surface de berges, zones importantes pour les plantes et les animaux.

Diversifier les profondeurs

en créant des zones de faible profondeur qui se réchauffent rapidement et des zones plus profondes (>80cm) qui restent à l'abri du gel en hiver.

80cm minimum

Préférez les pentes douces

pour ne pas piéger les animaux dans l'eau (noyade) et favoriser l'installation d'une plus grande diversité de plantes.

Les beautés fatales

La « beauté » d'une plante n'est pas un critère suffisant pour l'introduire dans votre mare.

La Jussie fut introduite en Europe comme plante de bassin d'agrément et s'est avérée être une redoutable colonisatrice, asphyxiant les milieux aquatiques. Dans les Landes, le Marais d'Orx en fut victime sur 130 hectares en seulement 5 ans. Cette espèce entraîna la disparition de nombreux animaux et végétaux.

Jussie

Canal envahi par la Jussie



LES AMPHIBIENS SONT PROTÉGÉS

Il est interdit de transporter ou de vendre les amphibiens et les ad.

L'introduction d'espèces exotiques pour créer du paysage est interdite.

C'est le cas de certaines espèces de poissons librent no.

milieu

Végétation naturelle ou plantation ?

Les plantes sont à la base de la vie aquatique dans les mares

en contribuant à l'épuration et l'oxygénation des eaux.

Elles servent aussi de refuge et de nourriture pour de nombreux animaux.

En général, elles viennent naturellement, transportées par le vent ou les animaux. Cela demande parfois un peu de temps, notamment si la mare est en situation isolée (zone urbaine). Un «coup de pouce» peut alors s'avérer utile pour aider la mare à prendre vie, mais là encore certains éléments doivent attirer votre vigilance.

LE CHOIX DES PLANTES : UNE ÉTAPE CRUCIALE !

L'introduction de plantes dans une mare doit faire l'objet d'une attention particulière. En effet, certaines espèces peuvent demander un entretien important ; d'autres sont protégées par la réglementation qui en interdit toute manipulation. Il est donc préférable de se procurer une liste régionale des espèces conseillées, à proscrire ou interdites pour la végétalisation des mares (voir liste de droite).

L'ORIGINE DES PLANTES : UN DÉTAIL IMPORTANT...

Pour introduire des végétaux adaptés et résistants, mieux vaut les prélever dans un plan d'eau avoisinant. Il est possible de prélever des graines, des boutures ou des pieds. Il convient de demander l'autorisation au propriétaire pour ne pas décimer le site d'origine.

Lorsque vous achetez une plante aquatique, il est recommandé de privilégier des pépinières qui multiplient des souches locales. L'introduction de souches de régions lointaines ou produites en masse perturbent les équilibres écologiques régionaux.

L'introduction d'animaux, une idée à bannir !

L'arrivée naturelle de la plupart des animaux de la mare (grenouilles, crapauds, libellules...) demande un peu plus de patience.

Il faut que le plan d'eau soit suffisamment évolué pour répondre à leurs besoins vitaux (oxygénation de l'eau, nourriture...).

Contrairement aux végétaux, l'introduction des animaux issus de milieu naturel est à proscrire : ils risqueraient de ne pas survivre si le milieu n'est pas prêt. De nombreuses espèces sont protégées par la loi. Il est interdit de les capturer ou de les déplacer, sous peine d'amende.

L'introduction d'espèces d'élevage comme les poissons ou les canards a une grande incidence sur l'équilibre écologique du plan d'eau, surtout si sa taille est réduite. **Ils consomment les plantes, les larves et les petits animaux aquatiques, altèrent la qualité de l'eau par leurs déjections, et risquent de transformer votre mare en une retenue d'eau quasi stérile.**

Quelles plantes introduire dans une mare des Hauts-de-France ?

ESPÈCES RECOMMANDÉES



Plantes strictement aquatiques

Callitriche obtusangula Le Gall • Callitriche à angles obtus
Callitriche platycarpa Kütz. • Callitriche à fruits plats
Ceratophyllum demersum L. • Cornifle nageant
Myriophyllum spicatum L. • Myriophylle en épi
Nuphar lutea (L.) Smith • Nénuphar jaune
Potamogeton pectinatus L. • Potamogeton pectiné

Plantes pour les berges

Alisma plantago-aquatica L. • Plantain-d'eau
Apium nodiflorum (L.) Lag. • Ache nodiflore
Carex acutiformis Ehrh. • Laïche des marais
Carex riparia Curt. • Laïche des rives
Eupatorium cannabinum L. • Eupatoire chanvrine
Filipendula ulmaria (L.) Maxim. • Filipendule ulmaire [Reine-des-prés]
Galium palustre L. • Gaillet des marais (s.l.)
Glyceria maxima (Hartm.) Holmberg • Glycérie aquatique
Iris pseudacorus L. • Iris faux-acore [Iris jaune ; Iris des marais]
Juncus effusus L. • Jonc épars
Juncus inflexus L. • Jonc glauque [Jonc des jardiniers]
Lythrum salicaria L. • Salicaire commune
Myosotis scorpioides L. • Myosotis des marais
Nasturtium officinale R. Brown • Cresson officinal [Cresson de fontaine]
Persicaria amphibia (L.) S.F. • Renouée amphibie
Phalaris arundinacea L. • Alpiste roseau [Baldingère]
Phragmites australis (Cav.) Steud. • Phragmite commun [Roseau commun]
Rorippa amphibia (L.) Besser • Rorippe amphibie
Sparganium erectum L. • Rubanier rameux (s.l.)
Symphytum officinale L. • Consoude officinale (s.l.)
Typha latifolia L. • Massette à larges feuilles
Valeriana repens Host • Valériane rampant [Herbe aux chats]
Veronica anagallis-aquatica L. • Véronique mouron-d'eau (s.l.)

Plantes pour prairie humide « fleurie »

Agrostis stolonifera L. • Agrostide stolonifère
Caltha palustris L. • Populage des marais [Souci d'eau]
Cardamine pratensis L. • Cardamine des prés (s.l.)
Centaurea jacea L. • Centaurée jaccée (s.l.)
Epilobium parviflorum Schreb. • Épilobe à petites fleurs
Hypericum perforatum L. • Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous]
Lathyrus pratensis L. • Gesse des prés
Lotus pedunculatus Cav. • Lotier des fanges
Lychnis flos-cuculi L. • Lychnide fleur-de-coucou [Fleur de coucou]
Lysimachia nummularia L. • Lysimaque nummulaire [Herbe aux écus]
Medicago lupulina L. • Luzerne lupuline [Minette ; Mignonnette]
Mentha aquatica L. • Menthe aquatique (s.l.)
Ranunculus flammula L. • Renoncule flammette [Petite douve]
Ranunculus repens L. • Renoncule rampante [Pied-de-poule]
Trifolium pratense L. • Trèfle des prés
Trifolium repens L. • Trèfle rampant [Trèfle blanc]
Vicia cracca L. • Vesce à épis



Triton alpestre



TOUS LES ANIMAUX D'EUROPE PROTÉGÉS PAR LA LOI.

Chasser, de récolter, de tuer les œufs, les têtards, les adultes d'amphibiens.

L'introduction d'animaux exotiques peut entraîner des ravages parmi les espèces européennes.

La tortue de Floride et les poissons rouges, qui déséquilibrent les mares et autres plans d'eau.

ESPÈCES INVASIVES (Déconseillé et/ou interdit)

Plantes aquatiques

Azolla filiculoides Lam. • Azolle fausse-filicule
Crassula helmsii (T. Kirk) Cock. • Crassule de Helms
Elodea canadensis Michaux • Élodée du Canada
Elodea nuttallii (Planch.) St John • Élodée de Nuttall
Hydrocotyle ranunculoides L. f. • Hydrocotyle fausse-renoncule
Lagarosiphon major (Ridley) Moss • Lagarosiphon élevé
[Élodée à feuilles alternes]
Lemna minuta Humb., Bonpl. et Kunth • Lenticule minuscule
Lemna turionifera Landolt • Lenticule à turion
Ludwigia grandiflora (Michaux) Greuter et Burdet • Jussie à grandes fleurs
Ludwigia peploides (Kunth) P.H. Raven • Jussie Rampante
Myriophyllum aquaticum (Velloso) Verdc. • Myriophylle du Brésil

Berges ou prairies humides

Aster lanceolatus Willd. • Aster lancéolé
Aster salignus Willd. • Aster à feuilles de saule
Reynoutria japonica Houtt., 1777 • Renouée du Japon
Reynoutria sachalinensis (F. Schmidt) Nakai • Renouée de Sakhaline
Impatiens glandulifera Royle • Balsamine géante
Impatiens parviflora DC. • Balsamine à petites fleurs
Solidago canadensis L. • Solidage du Canada [Gerbe d'or]
Solidago gigantea Ait. • Solidage glabre

* Espèces interdites d'achat et d'introduction dans le milieu naturel (article L 411-6 du code de l'environnement)



ESPÈCES PROTÉGÉES (Interdit)

Plantes strictement aquatiques

Callitriche hamulata Kütz. ex Koch • Callitriche à crochets
Callitriche truncata Guss. • Callitriche occidentale
Hippuris vulgaris L. • Pesse commune [Pesse d'eau]
Hottonia palustris L. • Hottonie des marais
Luronium natans (L.) Rafin. • Luronium nageant
Myriophyllum verticillatum L. • Myriophylle verticillé
Nymphaea peltata (S.G. Gmel.) O. Kuntze • Faux-nénuphar pelté
Potamogeton coloratus Hornem. • Potamot coloré
Potamogeton friesii Rupr. • Potamot de Fries
Potamogeton perfoliatus L. • Potamot perfolié
Potamogeton polygonifolius Pourr. • Potamot à feuilles de renouée
Ranunculus peltatus Schrank • Renoncule peltée
Ranunculus penicillatus (Dum.) Bab. • Renoncule en pinceau (s.l.)
Sparganium natans L. • Rubanier nain
Stratiotes aloides L. • Stratiote faux-aloès [Faux-aloès]
Utricularia australis R. Brown • Utriculaire citrine
Utricularia minor L. • Utriculaire naine
Utricularia vulgaris L. • Utriculaire commune

Plantes amphibies et de prairies humides

Achillea ptarmica L. • Achillée stemutatoire [Herbe à éternuer]
Alisma gramineum Lej. • Plantain-d'eau graminé
Alisma lanceolatum With. • Plantain-d'eau lancéolé
Alopecurus rendlei Eig. • Vulpin utriculé
Althaea officinalis L. • Guimauve officinale [Guimauve]
Anagallis tenella (L.) L. • Mouton délicat
Angelica archangelica L. • Angélique officinale (s.l.)
Baldellia ranunculoides (L.) Parl. • Baldelle fausse-renoncule (s.l.)
Butomus umbellatus L. • Butome en ombelle
Calla palustris L. • Arum d'eau [Choucelle]
Chrysosplenium alternifolium L. • Dorine à feuilles alternes
Cicuta virosa L. • Cicutaire vireuse [Ciguë aquatique]
Cladium mariscus (L.) Pohl • Cladion marisque [Marisque]
Colchicum autumnale L. • Colchique d'automne
Comarum palustre L. • Comaret des marais
Dactylorhiza praetermissa (Druce) Soó • Dactylorhize négligée (s.l.)
Dactylorhiza incarnata (L.) Soó • Dactylorhize incarnate (s.l.)
Damasium alisma Mill. • Damasonie étoilée [Étoile d'eau]
Drosera intermedia Hayne • Rossolis intermédiaire
Drosera anglica Huds. • Rossolis à feuilles longues
Drosera rotundifolia L. • Rossolis à feuilles rondes
Dryopteris cristata (L.) A. Gray • Dryoptéride à crêtes [Polystic à crêtes]
Epipactis palustris (L.) Crantz • Épipactis des marais
Equisetum hyemale L. • Prêle d'hiver
Equisetum sylvaticum L. • Prêle des forêts
Eriophorum gracile Koch ex Roth • Linaigrette grêle
Eriophorum angustifolium Honck. • Linaigrette à feuilles étroites
Eriophorum latifolium Hoppe • Linaigrette à larges feuilles
Eriophorum vaginatum L. • Linaigrette engainée
Euphorbia palustris L. • Euphorbe des marais
Fritillaria meleagris L. • Fritillaire pintade [Damier]
Gratiola officinalis L. • Gratiola officinale [Gratiola]
Lathyrus palustris L. • Gesse des marais
Leucojum aestivum L. • Nivéole d'été
Leucojum vernum L. • Nivéole printanière
Lysimachia thyrsiflora L. • Lysimachie à fleurs à épi
Ményanthes trifoliata L. • Ményanthe trèfle-d'eau [Trèfle d'eau]
Myosotis sylvatica Ehrh. ex Hoffmann • Myosotis des forêts
Oenanthe aquatica (L.) Poir. • Oenanthe aquatique
Oenanthe crocata L. • Oenanthe safranée [Pensacré]
Orchis palustris Jacq. • Orchis des marais
Osmunda regalis L. • Osmonde royale
Parnassia palustris L. • Parnassie des marais
Peucedanum palustre (L.) Moench • Peucedan des marais
Persicaria bistorta (L.) Samp. • Renouée bistorte [Bistorte]
Ranunculus lingua L. • Renoncule langue [Grande douve]
Schoenus nigricans L. • Choin noirâtre
Scirpus sylvaticus L. • Scirpe des forêts
Silaum silaui (L.) Schinz et Thell. • Silaüs des prés
Spiranthes aestivalis (Poir.) L.C.M. Rich. • Spiranthe d'été
Teucrium scordium L. • Germandrée des marais (s.l.) [Germandrée aquatique]
Tephrosia palustris (L.) Fourc. • Sèneçon ramassé
Thalictrum flavum L. • Pigamon jaune
Thelypteris palustris Schott • Thélyptéride des marais [Fougère des marais]
Valeriana dioica L. • Valériane dioïque

L'entretien de la mare

Pour rester en bonne santé, les mares ont besoin d'une surveillance régulière et d'interventions ponctuelles. Ce sont des milieux vivants et fragiles, il convient donc de respecter certaines règles de base :

- > Mener des interventions préventives plutôt que curative
- > Intervenir plusieurs fois de manière douce et répétée au lieu d'une seule intervention lourde

1

L'entretien PRÉVENTIF



L'entretien régulier des mares se fait entre octobre et février période la moins dérangeante pour les habitants de la mare :

- Retirer les végétaux morts (branches coupées, feuilles mortes...).
- Si la mare est trop près des arbres, placer un filet au-dessus en automne pour préserver la qualité de l'eau ;
- Éclaircir les plantes trop envahissantes et favoriser l'ensoleillement ;
 - Préserver la surface en eau : les mares s'envasent naturellement.
- Quand la couche de vase devient trop épaisse, un curage s'avère nécessaire pour éviter le comblement puis l'assèchement du plan d'eau.

Afin de limiter l'impact sur la faune et la flore il est conseillé de :

- Répartir l'intervention sur 3 ans, en curant 1/3 de la mare chaque année.
- Laisser les matériaux extraits sur le côté (vase, plantes...) pendant quelques jours pour que les animaux puissent rejoindre l'eau.

À titre indicatif, une mare d'un mètre de profondeur nécessite généralement un curage tous les 25 ans.

2

L'entretien CURATIF

Lorsque l'équilibre biologique d'une mare n'est pas encore atteint car elle est trop jeune ou perturbée (mauvaise qualité de l'eau, pollution...) certaines espèces peuvent proliférer (algues, lentilles d'eau, moustiques, bactéries).

Il est fortement DÉCONSEILLÉ d'utiliser des PRODUITS CHIMIQUES :

- > c'est onéreux ;
- > ils perturbent l'ensemble de la mare ;
- > l'environnement autour de la mare est pollué ;
- > cela n'attaque que les conséquences (prolifération) et non les causes (qualité de l'eau par exemple) et ne résout généralement pas le problème définitivement.

Les solutions peuvent être envisagées après avoir mené une analyse approfondie de la situation et avoir trouvé les origines du problème. Les cas de figures sont relativement nombreux, les comprendre et les solutionner demande de l'expérience. Avant d'agir, il est vivement recommandé de se rapprocher d'organismes compétents et de consulter des ouvrages spécialisés.



Secrétariat du Groupe Mares

1 place Ginkgo • Village Oasis • 80 480 Dury
Tél : 03 22 89 63 96 • Mail : contact@groupemares.org
Retrouvez toutes les informations et plaquettes du Groupe Mares sur le site : www.groupemares.org
Facebook : [GroupeMaresHdF](https://www.facebook.com/GroupeMaresHdF)